

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DEMATÉRIALISÉE

Faculté de Droit et de Science politique
Université de Montpellier



• 2025 / 2026

PREMIÈRE INSCRIPTION

- ☐ Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour (en cours de validité)
- ☐ Attestation nominative CVEC 2025-2026
- ☐ 1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République française
- ☐ Déclaration sur l'honneur
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2025-2026
- ☐ Le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) (pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983)
- ☐ Si vous êtes bachelier de l'année ou déjà bachelier, le relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE. Le Diplôme du baccalauréat original sera demandé ultérieurement, le cas échéant.
- ☐ Si vous êtes étudiant international, le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en français
- ☐ Si vous avez déjà été inscrit dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevés de notes obtenus depuis le baccalauréat
- ☐ Titre de paiement : carte bancaire

RÉINSCRIPTION

- ☐ Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour (en cours de validité)
- ☐ Attestation nominative CVEC 2025-2026
- ☐ Déclaration sur l'honneur
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2025-2026
- ☐ Titre de paiement : carte bancaire

SELON LA SITUATION

- ☐ Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant mineur »
- ☐ Si vous êtes boursier, l'attestation/notification de la bourse 2025-2026
- ☐ Si vous êtes admis via Parcoursup, la notification d'admission Parcoursup
- ☐ Si vous êtes admis via Etudes en France, l'attestation d'admission
- ☐ Si vous êtes admis via Mon Master, la notification d'admission Mon Master
- ☐ Si vous êtes admis par transfert, l'autorisation de transfert tamponnée et signée par l'université de départ et l'Université de Montpellier
- ☐ Si vous êtes étudiant salarié, le contrat de travail couvrant l'année universitaire 2025-2026
- ☐ Si vous êtes apprenti, le contrat d'apprentissage visé ou le certificat d'engagement délivré par le CFA Ensup LR pour autorisation d'inscription
- ☐ Si vous êtes pupille de la Nation, le jugement du Tribunal Judiciaire
- ☐ Si vous êtes pupille de la République, la décision notifiée de l'ONAC

NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui procèdera à leur inscription selon des modalités spécifiques.

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.